



Extract of Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Dix-revendications-pour-sauver-l-information-SNJ>

Dix revendications pour sauver l'information (SNJ)

- Notre association - Nos objectifs - Quelles transformations des médias ? - Transformer les médias : D'autres propositions -



Publication date: lundi 13 mars 2017

Description:

« Le journalisme est un sport de combat »

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Si le journalisme est devenu un sport de combat, le syndicalisme l'a toujours été. À l'occasion de la dixième édition des Assises du Journalisme et de l'Information, qui se tiendra à Tours du 15 au 17 mars, le Syndicat National des Journalistes (SNJ) met à la disposition de la profession dix revendications pour régénérer les pratiques, assurer les conditions d'une information de qualité et restaurer la confiance entre les journalistes et les citoyens [1].

- 1) Création d'une instance nationale de déontologie.** Fondée sur le modèle de la Commission de la Carte. Cette instance qui pourra être saisie par toute personne ou institution s'estimant mal traitée, publiera ses avis en s'appuyant sur une Charte d'éthique commune à toute la profession et à toutes les entreprises de médias.
- 2) Création d'un statut juridique de l'équipe rédactionnelle.** Il s'agit d'instaurer dans chaque entreprise de médias un droit collectif pour incarner l'âme du journal et défendre son indépendance, ainsi que des collèges journalistes obligatoires pour leur permettre d'être représentés par leurs pairs dans les entreprises.
- 3) Promulgation d'une loi anti concentrations des médias.** Pour mettre fin à la mainmise des industriels milliardaires et des multinationales sur l'information, nécessité de créer de nouveaux seuils, qui prennent en compte les audiences liées aux supports numériques.
- 4) Création d'une « taxe Google »,** s'imposant à tous les agrégateurs de contenus, afin d'abonder le fonds des aides publiques totalement remanié pour servir réellement leur objectif légal initial : pluralisme et qualité de l'information. Entrée dans le comité d'attribution de ces aides des représentants des journalistes et de la société civile.
- 5) Conditionnement des aides publiques au respect des règles d'éthique, d'indépendance, et lois sociales communes à la profession** (notamment le respect du salariat et l'application de barèmes de salaires décents dans toutes les formes de presse). Augmentation des moyens alloués à la création d'entreprises de presse à but non lucratif dans le cadre de création ou de reprise d'un média par des salariés, sous le statut d'entreprise solidaire de presse d'information.
- 6) Renforcement de la protection des sources des journalistes.** Il s'agit de les mettre à l'abri des intrusions facilitées par la loi Renseignement. Interdiction de poursuites judiciaires ou civiles contre des journalistes et/ou lanceurs d'alerte pour atteinte au secret des affaires, au secret de l'instruction, au secret des correspondances ou de la vie privée de personnalités publiques dans le cadre d'une enquête relevant d'un impératif prépondérant d'intérêt public. Création d'un statut protecteur du lanceur d'alerte.
- 7) Libre accès des journalistes aux lieux de privation des libertés.** Centres d'éducation fermés pour mineurs, centres de détention, centres de rétention. Possibilité de visiter ces lieux sur demande express, dans le respect des règles de sécurité, hors le cadre d'une visite parlementaire. Libre accès des journalistes aux lieux recevant du public, gares, centres commerciaux, salles de spectacles, enceintes sportives, sans avoir à solliciter une autorisation de filmer ou de prendre des photos. Libre accès des journalistes aux informations publiques et documents administratifs.
- 8) Lutte contre les commentaires de haine.** Engagement de tous les médias pour une modération obligatoire des commentaires haineux, sexistes, racistes, homophobes, relayés sur les sites d'infos et les réseaux sociaux des

médias.

9) Refonte complète du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Changement de composition, du mode de désignation de ses membres, et recadrage de ses missions pour éviter toute tentation de s'immiscer dans la déontologie des journalistes.

10) Pour un service public de l'information. Une véritable indépendance du CSA vis-à-vis des pouvoirs politiques : refonte du mode de nomination afin que la moitié de ses membres soit désignée par les salariés des entreprises publiques. Désignation des PDG des entreprises de l'audiovisuel public par des conseils d'administrations pluralistes et indépendants, où siégeront des représentants de toutes les catégories professionnelles des entreprises concernées. Augmentation progressive de la redevance afin de la mettre au niveau des ressources de ce type dans les pays européens. Abrogation des décrets « Tasca » qui prévoient des quotas obligatoires de productions privées dans les programmes. Cette obligation entraîne le développement artificiel de sociétés de production dont l'activité est assurée sur le dos de l'audiovisuel public.

Paris, le 12 Mars 2017

Source : [le site du SNJ](#).

[1] Nous publions volontiers ces revendications, parce qu'elles participent à un indispensable débat auquel contribuent [nos propres propositions](#).
Note d'Acrimed.